



Règlement sportif
Conditions générales de ventes

PRÉAMBULE :

La 1ère édition du 10Km de Chambéry (*ci-après l'Évènement*) est organisée le 14 juin 2026 par le SOC RUGBY SAVOIE MONT-BLANC PRO, Société A Responsabilité Limitée au capital de 260 000 € inscrite au RCS de Chambéry sous le numéro 921 335 907, dont le siège social est à Chambéry (73000), Bâtiment 34 - 235 Avenue Alsace Lorraine

ci-après l'Organisateur

Le présent document définit :

- le règlement sportif de l'Évènement (*ci-après le Règlement*),
- les conditions générales de vente applicables à l'achat d'un dossard et de tout produit/service relatif à l'Évènement via la plateforme d'inscription : <http://10km-chambery.fr/>

ci-après les CGV

Les termes « *vous* », « *votre* » et « *vos* » vous désignent, comme participant ou consommateur et/ou comme son représentant légal ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

L'inscription à l'Évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent document.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Évènement : <http://10km-chambery.fr/>. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par e-mail à l'adresse renseignée sur votre fiche d'inscription.

I- REGLEMENT SPORTIF

Le présent Règlement s'applique à tout participant à l'Evènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente, visées ci-avant.

1.1.LE PARCOURS

Le parcours de l'Evènement est de 10,00km, conformément au règlement des courses sur route de la Fédération Française d'Athlétisme. Le parcours se déroule en plein cœur de Chambéry et est tracé sur des voies fermées à la circulation. Néanmoins, pour la sécurité de tous, il est indispensable que chaque participant respecte, tout au long du parcours, la signalétique mise en place par l'Organisateur (barriérage, fléchage, rubalise, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière...) ainsi que les consignes données par les forces de l'ordre et par le personnel de sécurité de l'Organisateur. Après le passage du véhicule clôturant l'Evènement, les participants devront se conformer aux règles du Code de la route.

Le détail du parcours sera présenté sur le site internet de l'Evènement et ses réseaux sociaux ultérieurement.

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Des contrôles pourront être effectués durant l'Evènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de participation, notamment quant aux conditions d'âge et d'état de santé.

1.2.1. Conditions liées à l'âge

L'âge minimum pour participer à l'Evènement dépend de la saison sportive dans laquelle il s'inscrit et de la distance maximale autorisée par la Fédération Française d'Athlétisme (*ci-après la FFA*) pour chaque catégorie d'âge.

Pour la saison 2025-2026, dans laquelle s'inscrit l'Evènement, les catégories et leurs distances maximales sont les suivantes :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010
U16 / Minimes	MI	2011 et 2012
U14 / Benjamins	BE	2013 et 2014
U12 / Poussins	PO	2015 et 2016
Éveil Athlétique	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

CATEGORIES	DISTANCES MAXIMALES
Masters, seniors, espoirs	Illimité
Juniors – U20	25 km
Cadets – U18	15 km
Minimes – U16	5 km
Benjamins – U14	3 km

Ainsi, l'Évènement est ouvert à partir de la catégorie Cadet - U18, c'est-à-dire aux participants nés en 2010 ou avant.

1.2.2. Pièce Justificative

L'Évènement est agréé par la Fédération Française d'Athlétisme (*ci-après la « FFA »*). Par conséquent, conformément aux règles édictées par la FFA et suivies par l'Organisateur, la participation est subordonnée à la présentation obligatoire de l'une des pièces justificatives suivantes (*ci-après la Pièce Justificative*) :

Pour les personnes majeures au jour de l'Évènement :

- Licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « PASS EVENT J'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de l'Évènement et portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition,
- Licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes en cours de validité à la date de l'Évènement et sur laquelle est mentionnée la « non contre-indication à la pratique du sport en compétition », la « non

contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou la « *non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »* :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;
- **QR Code « PPS »** datant de moins de 3 (trois) mois avant la date de l'Évènement et accessible sur le lien suivant : <https://pps.athle.fr/>. Si, à l'issue du parcours prévention santé, le participant est invité à consulter un médecin en vue d'obtenir un certificat médical afin de pouvoir participer à l'Évènement, ledit certificat médical doit dater de moins d'un an avant la date de l'Évènement, être signé par le médecin, permettre son authentification, être rédigé en français, anglais, espagnol, allemand, italien ou portugais et comporter impérativement l'une des mentions suivantes :
 - « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »,
 - « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »,
 - « non contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

Pour les personnes mineures au jour de l'Évènement :

- **Licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running »** ou « **PASS EVENT J'aime courir** » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de l'Évènement et portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition,
- **Licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes** en cours de validité à la date de l'Évènement et sur laquelle est mentionnée la « *non contre-indication à la pratique du sport en compétition* », la « *non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition* » ou la « *non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition* » :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;
- **Questionnaire** accessible sur le lien suivant, dûment complété : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>. Si au moins une des réponses est « OUI », le participant est tenu de produire un certificat médical devant dater de moins de 6 (six) mois avant la date de l'Évènement, être signé par le médecin, permettre son authentification et être rédigé en français, anglais, espagnol, allemand, italien ou portugais et comporter impérativement la mention d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée.

Préalablement à l'Évènement (et au maximum 15 jours avant la date de l'Évènement), la Pièce Justificative doit être communiquée en format dématérialisé sur la plateforme Finisher.

Des contrôles d'authenticité des Pièces Justificatives étant susceptibles d'être effectués sur place, le participant devra obligatoirement pouvoir fournir la sienne lors du retrait de son dossard ou lors de l'Évènement.

1.3.RETRAIT DES DOSSARDS

Retrait au Village :

Le retrait des dossards se fait dans l'espace dédié du Village de l'Évènement les 13 et 14 juin 2026 au Chambéry Savoie Stadium - Bodega - 155 Mail - Esplanade André Gilbertas - 73000 Chambéry. Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- Le QR Code - mentionnant votre n° de dossard, disponible pour téléchargement sur notre site internet et/ou envoyée par e-mail en amont de l'Évènement,
- La pièce d'identité officielle du participant, en cours de validité.

1.4. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

1.4.1. Modalités d'inscription

Seul le représentant légal d'un mineur peut réaliser l'inscription de ce mineur à l'Évènement. Aussi, si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal du mineur garantit à l'Organisateur que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et a accepté sans réserve le présent document.

Les inscriptions à l'Évènement se font exclusivement sur la plateforme d'inscription : <http://10km-chambery.fr/>, à partir du lundi 10 mars 2026 - 12h00 pour le grand public. Les inscriptions se clôtureront le jeudi 11 juin 2026 à 20h00.

Toute personne souhaitant participer à l'Évènement (ou son représentant légal le cas échéant) accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre sur site internet de Finisher. A cet effet, cette personne doit remplir un formulaire d'inscription et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de <http://10km-chambery.fr/> et sa Politique de Confidentialité. Cette personne s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Toute inscription à l'Évènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

Lors de l'inscription en équipe entreprise, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : il ne pourra être procédé à aucun changement de coéquipier.

Toute affectation de dossard est personnelle, ferme et définitive. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce dernier durant l'Évènement. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de survenance d'une telle

situation.

Le dossard devra être placé sur le ventre. Il sera nécessaire pour pouvoir accéder au sas de départ et devra demeurer entièrement lisible lors de l'Évènement, y compris en cas d'intempérie.

1.4.2. Tarifs édition 2026

Afin de garantir la qualité et la sécurité de l'Évènement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

Les tarifs des dossards peuvent varier selon la formule choisie :

GRILLE TARIFAIRE – 10 KM DE CHAMBERY

GRAND PUBLIC*	
Prix du dossard	25,00€ TTC
Option « SMS <u>finisher</u> » : à votre arrivée, votre classement sera envoyé automatiquement sur le numéro de téléphone que vous aurez enregistré	1,50€ TTC
Option pack photo numérique	A partir de 25,00€ TTC

**Les prix sont entendus hors frais de gestion*

ENTREPRISE**	
Pack entreprise	A partir de 60,00€HT

***Les prix sont entendus hors taxe. A ce titre sera appliqué en supplément le taux de TVA en vigueur.*

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de l'inscription, hors frais de gestion.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif du dossard.

1.5. CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT – SAS – RAVITAILLEMENT – ASSISTANCE

1.5.1. Chronométrage et classement

L'Évènement est chronométré. Une puce électronique sous forme de bandelette sera collée sur le dossard de chaque participant. Celle-ci sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ, ainsi qu'à l'arrivée. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée. Un participant n'empruntant pas le parcours, délimité par l'Organisateur par des moyens humains et/ou matériels, ou franchissant la ligne d'arrivée sans son dossard pucé, ne pourra être classé à l'arrivée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

Les catégories d'âge et ou de sexe pourront donner lieu à un classement séparé en plus du classement général global.

1.5.2. Sas de départ

Pour le 10KM de Chambéry, la mise en place de sas de départ permettra de fluidifier le lancement de la course et d'améliorer l'expérience des participants. Ces sas, clairement identifiables grâce à des oriflammes indiquant les temps prévisionnels (*par exemple* : « 10 km en 40 min », « 10 km en 50 min », « 10 km en 1 h », etc.), offriront à chaque coureur la possibilité de se positionner en fonction de son objectif chronométrique.

Cette organisation favorisera un départ plus homogène, limitera les dépassements dangereux dans les premiers kilomètres et garantira davantage de sécurité et de confort pour tous. Visuellement repérables et facilement accessibles, les sas contribueront également à structurer l'aire de départ et à renforcer la qualité globale de l'évènement.

1.5.3. Ravitaillement

Chaque participant aura accès aux ravitaillements installés à mi-parcours (soit environ 5km), et après la ligne d'arrivée.

1.5.4. Assistance

Il est de la responsabilité de chaque participant de s'arrêter pour donner l'alerte en cas de chute d'un autre participant.

1.6. SERVICES GENERAUX

La sécurité de l'Evènement, y compris la sécurité routière, sera assurée par des personnes habilitées.

Le service médical est assuré par le prestataire médical de l'Organisateur qui peut décider d'écarter de l'Evènement un participant pour des raisons médicales. En participant à l'Evènement, vous autorisez également tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état du participant en cas d'incident.

En aucun cas la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir le parcours suite à une décision prise par ces services généraux.

1.7. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Evènement de tout objet susceptible d'être dangereux ou illégal, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives, est strictement interdite.

Pour accéder au site de l'Evènement et pour pouvoir y participer, le participant reconnaît et accepte expressément que du personnel de sécurité soit habilité par l'Organisateur pour contrôler tant les personnes que leurs effets personnels et accepte de s'y soumettre sous peine de ne pas être autorisé à accéder au site de l'Evènement ni à pouvoir participer à l'Evènement.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité sont habilités à refuser l'accès ou la poursuite de l'Évènement aux participants ne respectant pas les dispositions du présent Règlement ou dont le comportement est susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement ou de perturber son bon déroulement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : comportement frauduleux au moment de la commercialisation des dossards, introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de l'Évènement, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement ou de perturber son bon déroulement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'empire de drogue ou d'alcool.

1.8. ABANDONS ET BARRIERES HORAIRES

Sauf en cas de blessure, tout participant souhaitant abandonner doit, dans la mesure du possible, se manifester auprès d'un membre de l'organisation qui invalidera définitivement son dossard.

Les participants disposeront d'un temps maximum de 2 (deux) heures à compter du dernier participant franchissant la ligne de départ pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Tout participant excédant ce temps maximum ou dépassé par le dispositif de fin d'épreuve (*composé de véhicules de l'Organisateur*) sera mis hors-course et devra alors circuler sous sa propre responsabilité, sans assistance sous quelque forme que ce soit de l'Organisateur (*assistance médicale, ravitaillement...*) et en se conformant aux règles de circulation du Code de la route.

1.9. ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Évènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de

l'Évènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance annulation :

Offre FLEX : Avec l'option flex le coureur peut annuler son dossard en cas d'imprévu jusqu'au 31 mai 2026. Si le coureur ne peut finalement pas participer à la course, il a la possibilité de renoncer à son inscription et de bénéficier d'un remboursement partiel de l'inscription hors frais de gestion. Une solution simple pour les inscriptions en toute sérénité, même si l'agenda du coureur est incertain.

Sans souscription à l'option FLEX, aucune demande de rembourser ne pourra être acceptée et effectuée.

Cette offre FLEX est proposée au tarif de 7,50€TTC, ajoutable au moment de la prise du dossard sur le site internet de l'évènement.

Individuelle accident : Tous les participants à l'Évènement, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire lors de leur inscription à l'Évènement ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'Évènement. L'indemnisation, fonction des dommages et des limites de garanties choisies, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'Évènement.

CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉE.

Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Une telle assurance peut être souscrite, lors de l'inscription, auprès de l'assureur de votre choix.

Dommege mat6riel : L'Organisateur d6cline toute responsabilit6 en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, y compris si l'Organisateur en assure la surveillance. Sont notamment vis6s tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laiss6s 6 la consigne 6ventuellement mise en place pendant l'Ev6nement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout vol ou dommage caus6 6 leur 6quipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques rel6ve du ressort de chacun.

1.10. UTILISATION D'IMAGES

1.10.1. Image du participant

L'Ev6nement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vid6o, dessin...), sur tout support existant ou 6 venir (affiches, flyers, banni6res web...), sur tout canal de communication existant ou 6 venir (site officiel de l'Ev6nement, pages officielles de l'Ev6nement sur Twitter, Facebook, Instagram...), en tout format, dans le monde entier, pour tout usage y compris 6 des fins publicitaires et/ou commerciales, vous autorisez express6ment l'Organisateur, ses ayants droit ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) 6 fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, 6 reproduire et 6 repr6senter, sans r6mun6ration ou indemniti d'aucune sorte, les nom, voix, image, et plus g6n6ralement la prestation sportive du participant dans le cadre de l'Ev6nement (ci-apr6s son Image), pour une dur6e ne pouvant exc6der 10 (dix) ann6es (pour les participants majeurs) et 5 (cinq) ann6es (pour les participants mineurs) suivant la date de l'Ev6nement. A ce titre, vous autorisez express6ment l'Organisateur 6 conc6der aux partenaires de l'Ev6nement des souslicences d'exploitation de l'Image pour une exploitation publicitaire et/ou commerciale.

A cet effet, vous autorisez express6ment et irr6vocablement l'Organisateur, ses ayants droit ou ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de r6pondre aux imp6ratifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales, 6 :

- apporter toute modification, adjonction ou suppression qu'il jugera utile pour l'exploitation de l'Image dans les conditions définies ci-dessus,
- associer et/ou combiner à l'Image tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale, tout élément de toute nature de leur choix destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elle est intégrée.

Vous garantissez que le participant n'est lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Concernant le site de l'Evènement, vous acceptez que le participant puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossard. Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication sur le site de l'Evènement, vous pouvez remplir le formulaire « Droits RGPD » mis à votre disposition sur le site de l'Evènement. L'Organisateur vous répondra dans le délai légal de 30 (trente) jours si votre demande est complète.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication sur le site de la FFA, nous vous invitons à communiquer cette décision à la FFA à l'adresse dpo@athle.fr en amont de l'Evènement.

Si vous souhaitez le déréférencement de vos résultats par tout site tiers, l'Organisateur ne pourra pas vous servir d'intermédiaire.

Le résultat du participant associé à son nom, prénom et région est susceptible d'être repris par tout média, ce qui constitue un traitement de Données à des fins d'information et qui est une dérogation à la protection des Données. L'organisateur vous invite à prendre contact avec les médias concernés afin d'effectuer toute demande relative à vos droits.

1.10.2. Images de l'Evènement

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement, par le participant, captée(s) à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être

exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Évènement.

1.11. DONNEES PERSONNELLES

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux CGV du 10km de Chambéry.

1.12. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou d'exclure de l'Évènement les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

1.13. MATERIEL OBLIGATOIRE, AUTORISE, RECOMMANDE ET INTERDIT

- Interdiction : engins à roues ou à roulettes, motorisés ou non
- Recommandation : gourde ou flasque réutilisables

1.14. LUTTE ANTI-DOPAGE

Le participant s'engage à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les [articles L. 230-1 et suivants du Code du sport](#).

Des contrôles pourront être mis en place lors de l'Évènement. Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération auprès de laquelle le participant est licencié ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il n'est licencié d'aucune fédération. Le participant sera par ailleurs exclu de l'Évènement.

1.15. MODIFICATION – REPORT – INTERRUPTION – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter l'Évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

1.15.1. Annulation / report de l'Évènement pour tout motif lié au COVID-19

Si l'Évènement devait être reporté et/ou annulé par l'Organisateur pour tout motif lié à la crise sanitaire du COVID-19, l'Organisateur vous proposera un remboursement des sommes déboursées lors de votre inscription, diminuées le cas échéant du montant des options souscrites dont vous pourriez bénéficier indépendamment de la tenue de l'Évènement.

1.15.2. Annulation / report de l'Évènement pour tout motif hors COVID-19

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur autre que ceux liés à la crise sanitaire du COVID-19, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Évènement ou le remboursement du prix du dossard, à l'exclusion de toute autre sommes.

II - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service « 10Km de Chambéry », auprès de l'Organisateur via la plateforme d'inscriptions <http://10km-chambery.fr/>, alors les présentes CGV vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

2.1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes CGV sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via <http://10km-chambery.fr/>

2.2. PRIX

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site <http://10km-chambery.fr/>. Les prix sont indiqués hors frais de livraison et autres services particuliers auxquels vous auriez éventuellement souscrit.

Les tarifs des dossards sont précisés dans le Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarifs privilégiés pendant une période donnée.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, des frais d'emballage, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur <http://10km-chambery.fr/>. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

Les commandes à destination des pays en dehors de l'Union Européenne ne sont pas soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués pour ces commandes sont donc hors taxes. Toutefois, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'Etat sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de l'Organisateur et sont à votre charge. Ils relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents du pays de livraison. L'Organisateur vous recommande de contacter le service des douanes pour plus d'informations.

2.3. DISPONIBILITE

La disponibilité des produits et services est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un produit ou service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous préviendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'un autre produit ou service de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé du prix ou service commandé dans les 30 (trente) jours suivant la demande de remboursement (règle du Code de la Consommation).

2.4. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de l'Organisateur sur le site <http://10km-chambery.fr/>.

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par l'Organisateur.

Lors de la passation de votre commande sur <http://10km-chambery.fr/>, vous devez créer un compte et de ce fait, vous devez accepter les Conditions d'Utilisation et la Politique de Confidentialité du 10KM de Chambéry.

Vous devez confirmer votre commande après avoir sélectionné les produits ajoutés à votre panier. Vous devez contrôler avant toute confirmation de commande le contenu de votre panier (identifications et quantité des produits et services) avant de les valider, d'accepter les présentes CGV et le

Règlement. L'Organisateur accusera réception de votre commande en vous adressant un e-mail de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de votre commande et votre reçu de paiement.

2.5. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription des 10KM de Chambéry sont autorisés.

Les paiements en ligne sur notre <http://10km-chambery.fr/> sont réalisés comptant et via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur <http://10km-chambery.fr/> et de lutter contre la fraude. Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

2.6. DROIT DE RETRACTATION

2.6.1. Achat des produits merchandising non personnalisés et autres

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez pour les produits merchandising non personnalisés d'un délai de quatorze (14) jours à compter de leur réception ou du retrait du produit merchandising vendu par l'Organisateur pour vous rétracter. Vous pouvez exercer ce droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité et demander à l'Organisateur le remboursement du produit commandé. Ce droit ne s'applique pas aux articles personnalisés ou confectionnés sur demande (par exemple les tee-shirts personnalisés par flocage, médaille gravée, pack photos ou vidéo).

L'exercice du droit de rétractation s'effectue en contactant le service client des 10KM de Chambéry. à l'adresse mail : billetterie@soc-rugby.com qui vous indiquera les modalités à suivre.

Vous pouvez également envoyer un courrier postal au Service Client à l'adresse du SOC RUGBY SAVOIE MONT-BLANC PRO (l'Organisateur) :

**Bâtiment 34
235 Avenue Alsace Lorraine
73000 Chambéry**

Votre demande de rétractation doit parvenir à l'Organisateur. au plus tard 14 (quatorze) jours suivant votre retrait ou votre réception de la commande. Vous disposez ensuite d'un autre délai de 14 (quatorze) jours pour renvoyer le ou les produits concernés par la rétractation.

Modèle de formulaire pour exercer votre droit de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de l'Organisateur du 10KM de Chambéry
SOC RUGBY SAVOIE MONT-BLANC PRO

Bâtiment 34
235 Avenue Alsace Lorraine
73000 Chambéry
billetterie@soc-rugby.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) suivante :

Commandé le (*)/reçu le (*):

: -----

Nom du consommateur :

Adresse postale du consommateur :

: -----

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : -----

(*) *Rayez la mention inutile.*

2.7.2. Remboursement en cas de rétractation

En cas d'exercice des droits de rétractation et de remboursement dans les délais visés ci-dessus, seul le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés. Les frais de retour restent à votre charge. Les produits retournés doivent être intacts, en parfait état de revente et dans leur emballage d'origine. Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis par l'utilisateur consommateur ne sont ni repris ni remboursés. Vous devez joindre à votre retour une copie du justificatif d'achat.

Dans l'hypothèse où vous exercez votre droit de rétractation, l'Organisateur procédera au remboursement des sommes versées (*y compris les frais de livraison*) au plus tard dans les 14 (quatorze) jours à compter de la date à laquelle l'Organisateur est informé de la décision de l'utilisateur consommateur de se rétracter. La date de remboursement peut être différée jusqu'à récupération des produits ou jusqu'à ce vous ayez fourni une preuve de l'expédition des produits, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le remboursement se fait selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande.

L'Organisateur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si vous avez expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé.

En cas de retours anormaux ou abusifs, l'Organisateur se réserve le droit de refuser une commande ultérieure.

S'agissant des produits et services achetés auprès de tiers par l'intermédiaire de l'Organisateur, vous êtes tenu de vous référer aux conditions générales de vente du vendeur tiers, la responsabilité de l'Organisateur ne pouvant être engagée à cet égard.

2.8. CONFORMITE DES PRODUITS ET GARANTIE LEGALE

Pour les produits que vous achetez auprès de l'Organisateur et via <http://10km-chambery.fr/>, l'Organisateur est tenu des défauts de conformité du produit, objet du

contrat, dans les conditions de l'[article L. 217-3 et suivants du Code de la consommation](#) et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux [articles 1641 et suivants du Code civil](#). S'agissant de la garantie des vices cachés, vous pouvez décider de mettre en œuvre cette garantie au sens de l'[article 1641 du Code civil](#) et dans cette hypothèse, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

2.9. RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les services et produits proposés sur <http://10km-chambery.fr/>. En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'[article 1218 du Code civil](#) et par la jurisprudence française. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

2.10. DONNEES PERSONNELLES

En commandant un produit ou service relatif à l'Evènement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evènement afin de compléter les données que vous avez communiquées à time to. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données, et à ses éventuels sous-traitants.

L'Organisateur collecte ces Données pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux évènements proposés sur time to, et permettre la vente de produits et de services sur <http://10km-chambery.fr/> ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux évènements ;
- Proposer des services personnalisés au regard des informations renseignées sur votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînement ;
- Utilisation de la reconnaissance faciale pour le traitement des images notamment par les photographes couvrant l'évènement ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Évènement auquel vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non contre-indication médicale à la participation du participant à l'Évènement ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres évènements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Évènement ;
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
- Assurer la sécurité sanitaire des participants par la simple consultation de document attestant de la non-infection du participant au COVID-19
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

Partage des Données :

L'Organisateur est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

L'Organisateur peut divulguer des Données à ses filiales et à ses affiliés, dans ce cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions.

Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut partager vos Données avec les partenaires concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des e-mails.

Si vous avez consenti lors de la commande d'un produit ou service relatif à l'Évènement à recevoir des communications des partenaires de l'Évènement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des e-mails.

Enfin, l'Organisateur peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées dans de l'Union Européenne en France.

Les Données sont conservées pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la fin de l'Évènement. A l'issue de cette durée de conservation, et pour des raisons limitées et autorisées par la loi (paiement, garantie, litiges...) ou toute autre finalité précisée dans les CGV. L'Organisateur procédera à l'archivage temporaire des Données au sein d'un coffre-fort numérique sécurisé et localisé en France. Seul le personnel dûment habilité par l'Organisateur pourra y accéder pendant les délais requis par la loi en fonction du type de Donnée et de la finalité de l'archivage. Passé ce délai légal, l'Organisateur supprimera les Données définitivement et de manière sécurisée.

L'Organisateur ne conservera aucune donnée de santé éventuellement demandée par l'Organisateur dans les conditions énoncées à l'article 1.3. du Règlement.

En application de la [loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés](#) modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos Données post mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en remplissant le formulaire accessible sur le site <http://10km-chambery.fr/> ou en adressant votre demande par e-mail à l'adresse : billetterie@soc-rugby.com ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à : SOC RUGBY SAVOIE MONT-BLANC PRO - Bâtiment 34 - 235 Avenue Alsace Lorraine - 73000 Chambéry. Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Coordonnées de l'Organisateur – mentions légales

Le site <http://10km-chambery.fr/> est édité par la SARL BlackMoon, au capital social de 1000,00€, donc le siège social se situe 32 Mont de la Boisserette - 73190 Saint-Jeoire-Prieuré, n°SIREN 898 012 794, représentée par Clara DUCHOSSOY en qualité de co-gérante.

Directeur de la publication : Antonin BILLARD

Ce Site est hébergé par : O2SWITCH - Chemin des Pardiaux - 63 000 Clermont-Ferrand - 04 44 44 60 40.

2.11. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Évènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom et numéro de dossard du participant, adressée au siège de l'Organisateur par e-mail à l'adresse billetterie@soc-rugby.com ou par courrier à l'adresse suivante :

SOC RUGBY SAVOIE MONT-BLANC PRO
Bâtiment 34
235 Avenue Alsace Lorraine
73000 Chambéry

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par l'Organisateur est le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris). Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un.

Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au préalable s'adresser à l'Organisateur en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A défaut de réponse dans un délai de 2 (deux) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de l'Organisateur, vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai de 1 (un) an suivant la date d'envoi de la première notification à l'Organisateur, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Évènement en contactant le CMAP à l'adresse mentionnée ci-dessus ou sur son site Internet (<https://www.cmap.fr/>) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes CGV ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Évènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.